



**1002 chemin d'Oka**

**Deux-Montagnes (Québec)**

**MANUEL DES BÉNÉVOLES**

**2009**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Sujet</b>	<b>Page</b>
Habitat pour l'humanité	3
Lettre du président de Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes	4
Profil de la famille	5
Carte du site	6
Logistique : Stationnement	7
Calendrier des événements spéciaux	8
Calendrier de la construction	9-10
Santé et sécurité	11 -15
Liste de services d'urgence	16
Rappels - Personnes-ressources	17
Commanditaires	18
Exonération de responsabilités et entente d'indemnisation	19-21
Fiche de renseignements personnel d'urgence	22

# HABITAT POUR L'HUMANITÉ

## Renseignements généraux

Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes est un organisme à but non lucratif d'inspiration chrétienne. Nous construisons avec nos bénévoles et nos partenaires des maisons simples, convenables et abordables dans la MRC Deux-Montagnes et les vendons sans profit et sans intérêt à des familles travaillantes à faible revenu.

Cette initiative est réalisée grâce à des dons de terrains, de matériaux de construction, de services et d'argent, et à l'aide de bénévoles qui siègent à des comités et qui contribuent à la construction des maisons. Celles-ci sont vendues à des familles partenaires qui consacrent des centaines d'heures de « TranspirAction ». Les prêts hypothécaires, sans intérêt, sont remboursés et les paiements sont réinjectés dans d'autres projets afin de construire d'autres maisons dans notre collectivité et de donner un coup de main à d'autres familles.

Une crise du logement à prix abordable sévit dans la région et bon nombre de familles qui travaillent d'arrache-pied ne cessent de lutter. Habitat pour l'humanité dessert un segment important de la population dont le besoin d'un logement abordable passe inaperçu. Il s'agit de ces milliers de familles qui ne peuvent bénéficier d'une aide gouvernementale et qui vivent dans un logement inadéquat, inabordable ou de qualité inférieure aux normes parce que leur salaire ne leur permet pas d'obtenir un prêt hypothécaire ordinaire. Le modèle unique et auto perpétuant d'Habitat pour l'humanité est destiné à leur fournir de l'aide afin de rompre le cycle de la pauvreté.

Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes a reçu son incorporation en janvier 2005. Après quelques années de travail, nous sommes à l'étape d'une première construction. Les travaux ont débuté en juin 2009.

Des maisons convenables et à prix abordable peuvent transformer des voisinages complets de la même façon qu'elles changent la vie des personnes et des familles. Elles pourraient également améliorer considérablement dans l'ensemble la qualité de vie au sein des collectivités de notre région des Deux-Montagnes.

La construction de maisons d'Habitat pour l'humanité permet aux membres de notre collectivité de travailler côte à côte pour une cause commune et de constater les résultats concrets de leurs efforts.

Selon les statistiques, un milieu de vie sain et sécuritaire favorise le développement et l'épanouissement des enfants. Ces statistiques permettent aussi de constater que les enfants faisant partie de familles choisies par Habitat pour l'humanité obtiennent des notes plus élevées et nourrissent un plus grand espoir pour l'avenir une fois qu'ils occupent leur nouvelle maison.



## LETTRE DU PRÉSIDENT DE HPHRDM

Chers bénévoles, chères bénévoles,

Au nom du Conseil d'administration, j'aimerais vous remercier sincèrement pour votre engagement auprès de l'organisme Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes.

Depuis sa fondation, Habitat pour l'humanité a construit plus de 300 000 maisons dans 100 pays du monde entier, dont plus de 1 200 au Canada. Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes travaille en collaboration avec des membres de la communauté, des commanditaires, des donateurs, les familles partenaires et des bénévoles dévoués pour construire des maisons pour des familles travaillantes à faible revenu.

À titre personnel, laissez-moi vous dire ma fierté de pouvoir œuvrer auprès d'Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes. Je suis président d'Agapé, un organisme regroupant les églises de Deux-Montagnes, la Ville de Deux-Montagnes et le Dépannage Saint-Agapit. Agapé a parrainé le lancement du projet Habitat. Depuis ce temps, j'ai eu l'occasion de travailler avec les bénévoles qui ont contribué à l'évolution de la filiale jusqu'à l'étape d'une première construction. L'enthousiasme et le dévouement indéfectibles de ces bénévoles ne cessent de m'impressionner vivement.

Merci de partager notre rêve de bâtir une communauté dans laquelle toutes les familles et toutes les personnes pourront vivre dans une maison convenable et à la portée de leurs moyens. Toute contribution est inestimable car, sans l'apport des bénévoles et des commanditaires, ce beau rêve ne serait jamais réalisable.

Encore une fois, je désire vous témoigner notre profonde reconnaissance et j'entrevois avec joie l'occasion de travailler avec vous sur le chantier de construction.

Donald Tremblay, prêtre-curé  
Président, Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes

Visitez le site Web d'Habitat pour l'humanité à l'adresse [www.habitatrdm.org](http://www.habitatrdm.org)



## PROFIL DE LA FAMILLE WALLACE - BÉLANGER

La famille Wallace-Bélanger, c'est bien sûr une maman, un papa, mais aussi quatre jeunes enfants.

Jason, le père, est un homme travaillant très apprécié par son employeur. Il occupe un poste d'homme de service au sein de l'entreprise Pneus RCL à Saint Eustache.

Renée, la mère, demeure à temps plein à la maison pour s'occuper de ses jeunes enfants. Seul l'aîné, Jason Junior âgé de 6 ans, fréquente l'école cette année. Alicia, 4 ans, commencera la maternelle en septembre 2009, tandis que William, 2 ans, un bambin espiègle et plein d'énergie et sa jeune soeur de 11 mois, Kayla, resteront sous les soins de maman. Renée a une formation d'éducatrice et elle souhaite retourner au travail, possiblement à temps partiel lorsque tous ses enfants seront d'âge scolaire.

En dépit de l'énergie que requiert une jeune famille de quatre enfants, Renée est active dans son milieu. Chaque semaine, elle trouve le temps de partager son savoir-faire avec les mères du Centre Marie-Ève et au Carrefour Péri-Naissance.

Depuis sept ans, les Wallace-Bélanger vivent dans un appartement au sous-sol d'un édifice de Saint Eustache. Il devient de plus en plus difficile pour cette famille de six personnes de conjuguer avec l'exiguïté d'un 5 et demi, où l'espace manque pour jouer, ranger les effets de chacun et préserver un climat de paix et d'harmonie.

Dès l'annonce de leur sélection par Habitat pour l'humanité en mars dernier, Jason et Renée se sont engagés dans leurs 500 heures de « TranspirAction ». Pour la famille Wallace-Bélanger ce n'est que le début de leur aventure. Afin d'accomplir ces heures de volontariat, ils seront épaulés par leurs parents et pas moins de 14 amis. Toute une équipe de personnes enthousiastes qui ont bien hâte de venir prêter main-forte sur le chantier.

Plusieurs voient la construction d'une maison comme une affaire de bois et de clous. Pour Jason, Renée et leurs enfants, cette maison signifie bien plus - c'est le début d'une vie nouvelle et la réalisation d'un rêve qu'ils chérissent depuis longtemps. Sérieux dans leur projet, ils ont accumulé des économies à cet effet, car ils souhaitent ardemment pouvoir offrir une vie meilleure à leur petite famille.

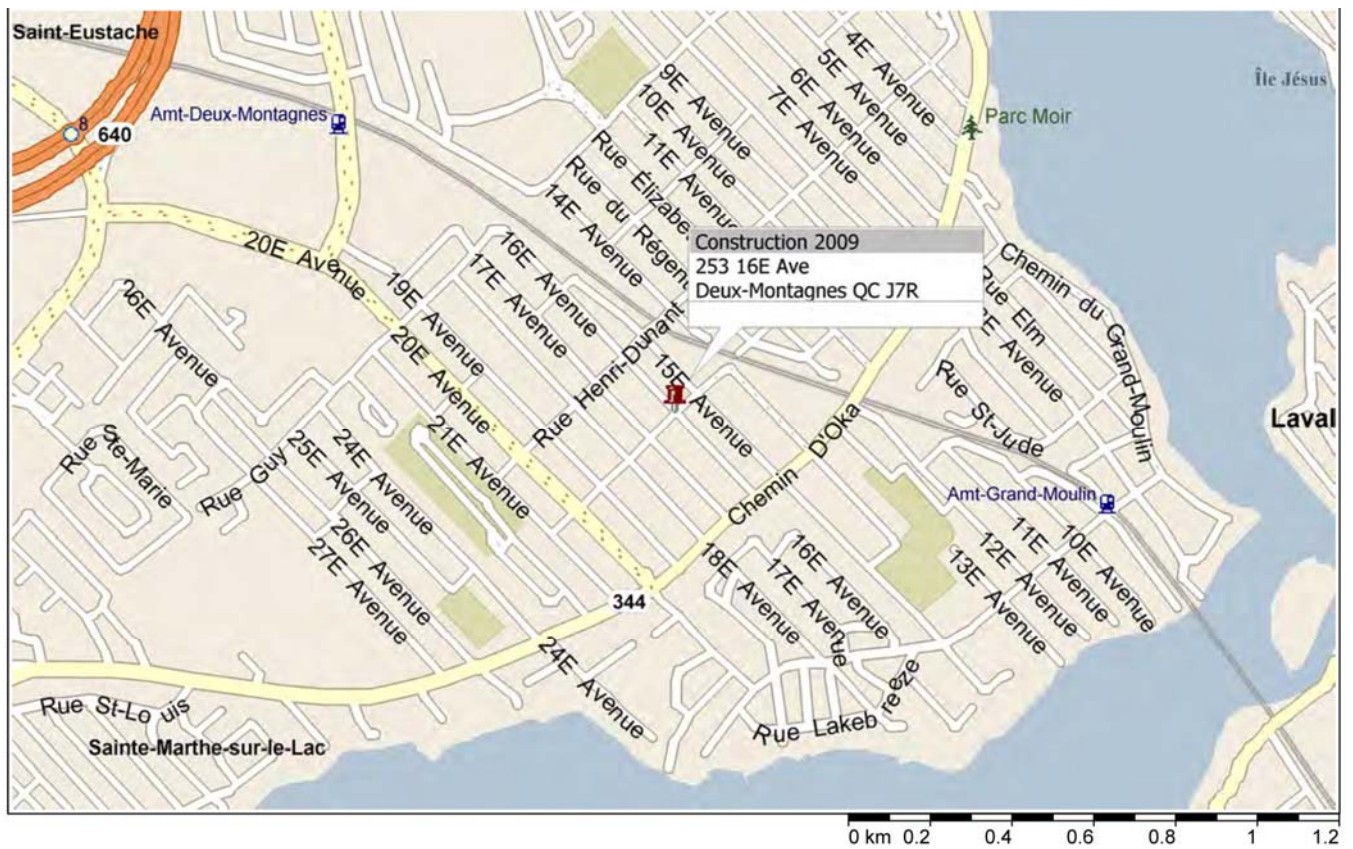
Aux yeux de la famille Wallace-Bélanger, ce n'est pas une simple maison que nous construisons, mais bien un véritable « CHEZ SOI » où il fait bon vivre. Habitat pour l'humanité est fier de s'associer à Jason et Renée pour les aider à réaliser leur rêve!

La fierté ça se construit!



## CARTE DU SITE

253, 16<sup>e</sup> avenue  
Deux-Montagnes  
Québec



## **LOGISTIQUE**

**Chargé de projet:** Daniel Dagenais  
**Assistant du Chargé de projet :** Ronald Blanchard

### **Transport au chantier**

Chaque bénévole est responsable de son transport au chantier.

### **Stationnement**

Si vous vous rendez au chantier en voiture, veuillez stationner dans une rue transversale. Nous vous demandons d'être respectueux des nouveaux voisins et ne pas faire de bruit tôt le matin.

### **Arrivée**

À votre arrivée sur le chantier, veuillez signaler votre présence au responsable du chantier (chandail gris et casque blanc).

### **Dîner**

Vous devez apporter votre dîner sauf pour des journées ou il y a des événements spéciaux. Lors de ces journées, les personnes ayant des allergies ou des besoins alimentaires spéciaux doivent apporter leur propre dîner. Habitat pour l'humanité ne peut pas fournir la liste des ingrédients des mets servis sur le chantier.

**Important!**  
**Seuls les bénévoles qui ont assisté**  
**1- à une séance d'orientation,**  
**2- signé un formulaire d'exonération de responsabilité et**  
**3- qui sont inscrits au calendrier de travail**  
**auront accès au chantier.**

**Veillez ne pas emmener d'amis sur le chantier de construction.**



## CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Rencontre avec les nouveaux voisins	25 mai
Pelletée de terre et bénédiction du terrain 253, 16 <sup>e</sup> avenue	1 juin à 11 :00
Début des travaux	8 juin
Inauguration 253, 16 <sup>e</sup> avenue	9 octobre (à être confirmé)

## HORAIRE QUOTIDIEN

Heure	Activité
8 h 15	Arrivée sur le chantier
8 h 30	Prières, travaux
10 h – 10 h 15	Pause
12 h – 13 h	Dîner
14 h 30 – 14 h 45	Pause
16 h	Départ



## CALENDRIER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

<b>Date</b>	<b>Tâches</b>	<b>Ressources</b>
Juin	Gros travaux d'excavation	Entreprise
Juin	Pose des moules – coulée de béton	Entreprise
Juin	Travaux de fondation	Entreprise
Juin	Pose du plancher du rez-de chaussée	Contracteur
1er semaine	Début des travaux au mois d'août	
3, 4 et 5 août	Gros travaux, charpente	Contracteur
6 et 7 août	Toiture de maison	Contracteur
6 et 7 août	Plomberie sous dalle	Plomberie GBD
Sam. 8 août	Entrée électrique, gros travaux	Serge et compagnons
Sam. 8 août	Béton dalle et escalier avant	Monsieur Gorgi
2e semaine		
10 et 11 août	Plomberie	Contracteur
10 et 11 août	Conduit échangeur d'air	Serge et compagnons
Mercredi, 12 août	Isolation murs	Bénévoles
Judi, 13 août	Isolation murs	Bénévoles
Vendredi, 14 août	Isolation murs	Bénévoles
Samedi 15 août	Électricité	Serge et compagnons
Samedi, 15 août	Pose de briques	Max et compagnons
3e semaine		
Dimanche 16 août	Électricité	Serge et compagnons
Dimanche 16 août	Pose de briques	Max et compagnons
Lundi, 17 août	Livraison gypse	Bénévoles
Mardi, 18 août	Pose de gypse et travaux généraux	Bénévoles
Mercredi, 19 août	Pose de gypse et travaux généraux	Bénévoles

Jeudi, 20 août	Pose de gypse et travaux généraux	Bénévoles
Vendredi, 21 août	Pose de gypse et travaux généraux	Bénévoles
22 août	Pose de briques	Max et compagnons
4e semaine		
23 août	Pose de brique	Max et compagnons
24,25,26,27,28 août	Pose ruban gypse et plâtrier	Contracteur
Lundi, 24 août	Extérieur – vinyle	Bénévoles
Mardi, 25 août	Extérieur- vinyle	Bénévoles
Mercredi, 26 août	Extérieur - vinyle	Bénévoles
Jeudi, 27 août	Extérieur - vinyle	Bénévoles
Vendredi, 28 août	Extérieur - vinyle	Bénévoles
5e semaine		
Lundi, 31 août	Galerie arrière + Isolation toiture	Bénévoles
Lundi, 31 août	Pose céramique	
Mardi, 1 sept.	Pose céramique	
Mercredi, 2 sept.	Pose céramique	
Jeudi, 3 sept.	Finition portes et moulures	Bénévoles
Vendredi, 4 sept.	Finition portes et moulures	Bénévoles
6e semaine		
Mardi, 8 sept.	Peinture	Bénévoles
Mercredi, 9 sept.	Peinture	Bénévoles
Jeudi, 10 sept.	Peinture	Bénévoles
Vendredi 11 sept.	Peinture	Bénévoles
Samedi, 12 sept.	Finition électricité	Serge et compagnons
7e semaine		
Dimanche, 13 sept.	Finition électricité	Serge et compagnons
Lundi, 14 sept.	Pose plancher flottant	Bénévoles
Mardi, 15 sept.	Pose plancher flottant	Bénévoles
Mercredi, 16 sept.	Recouvrement des planchers – suite	Bénévoles
Jeudi, 17 sept.	Compléter recouvrement des planchers	Bénévoles
Jeudi, 17 sept.	Pose armoires	Contracteur
Vendredi, 18 sept.	Pose armoires	Contracteur
8e semaine		
Lundi, 21 sept.	Pose des gouttières	Contracteur
Mardi, 22 sept.	Terrain et gazon	Bénévoles
Mercredi, 23 sept.	Terrain et gazon	Bénévoles
Jeudi, 24 sept.	Terrain et gazon	Bénévoles
10e semaine		
Vendredi, 9 oct.	Inauguration – Invitation à tous	

## **SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Le maintien des normes de santé et de sécurité les plus élevées sur le chantier de construction est le seul moyen de garantir le succès du projet et la protection des bénévoles.

Chaque bénévole est responsable d'agir de façon à assurer sa protection et celle des autres bénévoles. Il est aussi important que les politiques et les procédures protègent le public, les bénévoles et les propriétaires durant la construction.

Habitat pour l'humanité ne peut garantir que personne ne sera blessé sur le chantier de construction, mais tous les efforts seront déployés pour prévenir les accidents. Tous les bénévoles doivent lire ces règles de conduite avant de travailler sur le chantier afin de se familiariser davantage avec les questions touchant la santé et la sécurité.

La sécurité, c'est une affaire de connaissance, de compétence, d'attitude, d'attention et de préoccupation. Le chargé de projet ou son assistant et les chefs d'équipe vous montreront la façon correcte d'accomplir chaque tâche. Ils vous sensibiliseront aux dangers que peut poser l'accomplissement des tâches assignées et vous indiqueront les moyens de réduire les risques de blessures au minimum.

Il y a cependant certaines précautions que vous pouvez prendre pour vous assurer de vivre une expérience positive.

### **Préparatifs**

Une journée sur un chantier de construction peut être épuisante si vous n'avez pas l'habitude du travail physique. Il est important de vous préparer à la construction en dormant suffisamment avant d'entreprendre les travaux et de faire des exercices de réchauffement et d'étirement afin de réduire les risques de blessures.

### **Protection personnelle sur le chantier**

Il appartient aux bénévoles d'informer le chef d'équipe de **toute condition médicale ou physique** pouvant influencer sur leur capacité d'accomplir les tâches requises. Ces conditions comprennent, sans s'y limiter :

- les problèmes de santé allant des troubles cardiaques aux allergies;
- les affections physiques (p. ex., des problèmes de dos);
- les médicaments consommés (p. ex., de l'insuline);
- les craintes (p. ex., quiconque a le vertige ne devrait pas grimper sur le toit).
- 

**Ne prenez jamais d'alcool ni de drogues sur le chantier ou avant de vous y rendre.**  
**Cela inclut les médicaments qui causent de la somnolence (p. ex., les antihistaminiques).**

Pour votre protection personnelle, **ne portez pas** :

- de vêtements amples ou à revers;
- de vêtements, de bottes ou de gants huileux;
- de bagues, de chaînes autour du cou, de foulards longs et déliés, de bracelets;
- 

N'apportez que l'argent dont vous avez besoin pour la journée.

Laissez tous vos objets de valeur à la maison. Il n'y aura pas de surveillance sur le chantier.

Pour votre protection personnelle, **vous devriez** :

- porter un filtre solaire (FPS 15 ou plus élevé) et l'appliquer de nouveau plusieurs fois durant la journée;
- apporter des bouteilles d'eau, même si de l'eau sera fournie sur les lieux;
- apporter les médicaments dont vous pourriez avoir besoin au cours de la journée;
- informer le chargé de projet de tout changement concernant le nom de la personne avec qui on doit communiquer en cas d'urgence pendant la journée.

## **Mesures de sécurité sur le chantier**

La vigilance des travailleurs permet de réduire le risque de blessure grave.

Afin de rester alerte, particulièrement en fin de journée lorsque la fatigue se fait sentir :

- évitez les distractions;
- travaillez à votre rythme afin d'éviter les excès de fatigue et de prévenir les tensions musculaires;
- buvez beaucoup d'eau, n'attendez pas d'avoir soif;
- prenez une pause dès que vous ressentez de la fatigue.

Faites preuve de vigilance et posez des questions. Ne tentez pas d'accomplir une tâche qui ne vous est pas familière. Les accidents arrivent souvent lorsqu'on se presse et qu'on essaie de prendre des raccourcis. Prenez le temps qu'il faut pour travailler prudemment.

À votre arrivée sur le chantier, repérez le poste de premiers soins et demandez à qui vous adresser pour obtenir de l'aide en cas d'urgence.

## **Travailler prudemment, c'est porter l'équipement nécessaire**

### Protection de la tête

**Vous devez porter un casque protecteur homologué CSA de catégorie « B ».**

Ce dernier doit être propre et l'on doit l'examiner tous les jours afin de voir s'il est endommagé. Habitat pour l'humanité fournira des casques protecteurs.

**Quiconque ne porte pas de casque protecteur devra quitter le chantier.**

## Protection des pieds

**Vous devez porter des bottes homologuées CSA** (préférentiellement dotées d'une cambrure en acier). Ces dernières sont munies d'une pièce en forme de triangle vert sur laquelle est estampée la marque déposée de l'Association canadienne de normalisation, à l'extérieur, et d'une étiquette verte rectangulaire à l'intérieur.

### **Quiconque ne porte pas de bottes homologuées devra quitter le chantier.**

## Protection des mains

Les blessures aux mains sont les blessures les plus fréquentes sur un chantier de construction. Il importe donc grandement que vous portiez des gants lorsque vous transportez des débris ou des matériaux de construction ou que vous faites un mouvement répétitif pouvant provoquer des ampoules. La plupart des travailleurs et travailleuses de la construction portent des gants de cuir. Votre chef d'équipe vous aidera à choisir les gants qui conviennent à un travail particulier.

Si vous vous blessez aux mains, arrêtez de travailler et obtenez immédiatement les premiers secours.

## Protection des yeux

Évitez de porter des lentilles cornéennes sur le chantier de construction; le port de lunettes est recommandé. Portez toujours des dispositifs protecteurs des yeux appropriés lorsque vous utilisez des outils électriques, que vous posez de l'isolant, que vous faites de la démolition ou que vous accomplissez un travail quelconque dans des endroits très poussiéreux.

## Protection de l'ouïe

On vous recommande fortement de porter des appareils antibruit lorsque vous utilisez des outils électriques ou que vous aidez les autres à s'en servir pendant une période prolongée. Le chef d'équipe vous communiquera des renseignements concernant ce matériel de sécurité.

## Protection des voies respiratoires

Le port d'un masque qui vous assurera une protection appropriée est obligatoire lorsque vous travaillez avec de l'isolant ou dans des endroits très poussiéreux.

### **Travailler prudemment, c'est utiliser correctement le matériel et les dispositifs de sécurité**

## Échelles

Tous les travaux exigeant l'utilisation d'échelles nécessitent l'affectation d'au moins deux personnes : une pour travailler sur l'échelle et l'autre pour la tenir ou l'assurer. Ne vous tenez jamais debout sur les deux derniers barreaux d'une échelle. Lorsque vous utilisez une échelle coulissante, développez-la bien au-delà de la zone-cible. Ne vous étirez jamais lorsque vous travaillez sur des échelles, car vous pourriez perdre l'équilibre. Les bénévoles utilisant des échelles doivent être supervisés par d'autres bénévoles qui ont terminé avec succès la formation sur la protection contre les chutes et qui portent la fiche d'instruction relative à la protection contre les chutes.

## Échafaudages

Habitat pour l'humanité fournit des échafaudages pour la pose du revêtement extérieur et des lisières de toiture. Réduisez au minimum le nombre de personnes sur les échafaudages et assurez-vous qu'il n'y a pas plus de deux personnes par section verticale. Les règlements sur la sécurité au travail exigent que tous les travailleurs oeuvrant à une hauteur de chute éventuelle de plus de trois mètres reçoivent une formation relative à la protection contre les chutes. Tout bénévole qui travaille sur des toitures non pourvues d'échafaudages doivent suivre une telle formation et porter le harnais approprié de protection contre les chutes. Seuls les bénévoles qui ont terminé avec succès la formation sur la protection contre les chutes et qui portent la fiche connexe d'instruction relative à la protection contre les chutes peuvent utiliser un harnais de sécurité ou d'autres dispositifs de protection contre les chutes.

## Outils électriques et autre matériel

Vous n'êtes pas tenu d'utiliser des outils électriques, mais si vous vous portez volontaire pour les employer, n'oubliez pas :

- de toujours obtenir des instructions sur la façon de les utiliser;
- de porter vos lunettes de protection et vos protecteurs d'oreilles;
- de prendre connaissance de toutes les procédures d'utilisation;
- de ne jamais retirer ou saboter les dispositifs de sécurité fixés aux outils électriques.

**Ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter** lorsque vous travaillez avec des outils électriques :

- si un outil électrique est endommagé, avisez immédiatement le chef d'équipe;
- utilisez toujours des fiches à trois broches pour vos outils électriques (à moins qu'un autre type de fiche ne soit précisé);
- évitez tout contact des cordons électriques et des rallonges avec l'eau, l'huile et d'autre matériel;
- signalez immédiatement tout choc électrique ou picotement au chef d'équipe;
- n'abaissez ou ne portez jamais un outil électrique par le cordon électrique;
- n'utilisez jamais un outil électrique là où des matières ou des gaz inflammables sont employés.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise d'utiliser des outils électriques, ne laissez pas les autres vous obliger à le faire. Cependant, si vous désirez vous servir de tels outils et en savoir plus long sur la façon de les employer, veuillez communiquer avec le chef d'équipe pour obtenir de plus amples renseignements. L'utilisation d'outils électriques par les bénévoles sera laissée à la discrétion des chefs d'équipe et ceux qui s'en serviront seront sous l'étroite surveillance de bénévoles habitués à employer de tels outils.

## Outils à main

Choisissez toujours l'outil approprié au travail et soyez certain de pouvoir le manier. N'utilisez jamais un outil en mauvais état.



## Outils à apporter

**Dans la mesure du possible**, tous les bénévoles participant à la construction **devraient apporter** :

- casque protecteur;
- des lunettes de protection ou munies de lentilles de plastique;
- un masque anti-poussières;
- un porte-clous ou un porte-marteau;
- un marteau;
- un couteau à mastiquer;
- un ruban à mesurer;
- une équerre combinée;
- un crayon;
- un tournevis 4 en 1;
- une ceinture à outils;
- des gants.
- un couteau universel rétractable;

Vous devriez étiqueter tous vos outils afin de les reconnaître à la fin de la journée de travail.

Habitat pour l'humanité n'est pas responsable de vos outils; assurez-vous de ne pas les perdre sur le chantier de construction.

## Procédures de contrôle des outils d'Habitat

Les outils et le matériel d'Habitat pour l'humanité représentent l'un de ses atouts les plus précieux et ils sont essentiels au succès de ce projet et des projets à venir.

Veillez vous assurer qu'on fait attention à ses outils, qu'on en tient compte pendant la construction et qu'ils ne sont pas perdus.

- Prenez-en soin comme s'ils vous appartenaient.
- Pendant la construction, on établira un système qui permettra de tenir compte des outils et du matériel prêtés aux bénévoles. Une ou un bénévole sera affecté à cette tâche en tout temps.
- Tenez compte de ces outils pendant leur utilisation et veillez à les retourner lorsque vous en avez fini, que vous changez de travail ou que votre quart est terminé.
- Informez la personne responsable des outils lorsque des lames sont brisées, que des forets sont égarés et qu'un objet devient usé à tel point qu'il doit être remplacé. On peut ainsi procéder au remplacement et, s'il y a lieu, à l'achat de ces objets avant que l'outil soit requis de nouveau.

**TOUS POUR UN, UN POUR TOUS !**

**Le plus important, c'est de jouir de votre expérience, d'apprendre à connaître les membres de votre équipe, de travailler fort et de vous amuser!**



## LISTE DE SERVICES D'URGENCE

### URGENCES (Ambulance, Police, Incendies) : 911

#### HÔPITAL

Hôpital	Téléphone	Adresse	Directions
Centre hospitalier Saint Eustache	(450) 473-6811	520 Boul. Arthur Sauvé	<b>Saint-Eustache</b>

#### CLINIQUES SANS RENDEZ-VOUS

Clinique	Adresse	Directions / Heures d'ouverture
Jean Coutu	809 ch. d'Oka Deux-Montagnes	En face du IGA/8h00 à 16h00
Privée médecine familiale	2871 Boul. des Promenades Deux-Montagnes	Près des Promenades Deux-Montagnes

#### PHARMACIES

Pharmacie	Adresse	Heures d'ouverture
Pharmacie Jean Coutu	809 chemin d'Oka	9h00 à 17h00
Uniprix	2801 Boul. des Promenades	
Pharmaprix	2500 Boul. des Promenades	

## **RAPPELS**

### **Tous et toutes les bénévoles doivent :**

- avoir au moins 16 ans;
- porter des bottes de travail homologuées CSA;
- porter un casque protecteur, homologué CSA, catégorie « B »;
- suivre les directives du chargé de projet ou son assistant et du chef d'équipe en tout temps ;
- n'entreprendre aucune tâche qu'ils ou elles ne se sentent pas aptes à accomplir.

### **Personnes-ressources et numéros de téléphone :**

Pour signaler un problème relatif à l'horaire (absence, retard)  
**avant la journée de travail**, communiquez avec:

Eustache Prud'homme au (514) 842-7007 # 6

Pour signaler un problème relatif à l'horaire (absence, retard)  
**le matin de la journée de travail**, communiquez avec :

Eustache Prud'homme au (514) 842-7007 # 6



## COMMANDITAIRES

Promenades Deux-Montagnes – Cromwell Management Inc.  
Home Depot Canada  
Schneider Electric Canada  
Genworth Financial Canada  
Construction St-Aubin  
Agapé Deux-Montagnes  
Ville de Deux-Montagnes  
Coffrage Caouette Inc.  
Couvre-Toit Coulombe  
Dessins Drummond  
Excavation Brunet & Brunet  
Rebutmenage.ca  
Fraco  
Gestion Benoît Dumoulin  
Groupe Mathers  
Hotel Delta  
Labres et Associés  
Location Michel Trudel Inc.  
Me Pierre-Benoît Forget  
Méga Pompage Béton  
Paroisse Sainte-Marie-du-Lac  
Pharmacie Jean Coutu – M. Angelo Zaccara, pharmacien  
Saputo  
Société de Vin Internationale Inc.  
Yves Ménard  
3i-Technologies



# Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes

## EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET ENTENTE D'INDEMNISATION

La présente Exonération de responsabilité et entente d'indemnisation l'« exonération » est signée le le \_\_\_\_\_, par \_\_\_\_\_ le « bénévole ») et (dans le cas d'un mineur) par le parent qui en a la garde ou par le tuteur légal (le « tuteur »), en faveur de Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes et de Habitat pour l'humanité Canada, leurs administrateurs, dirigeants, membres, employés, entrepreneurs indépendants, familles partenaires et mandataires de Habitat pour l'humanité et les commanditaires et les entreprises ou les individus qui leur donnent ou leur fournissent des biens et des services (collectivement désignés « Habitat »).

Le bénévole souhaite (et le tuteur y consent) travailler bénévolement pour Habitat pour l'humanité en participant aux activités de bénévolat (les « activités »). Le bénévole (et le tuteur) reconnaît que ces activités peuvent comporter, sans s'y limiter, des tâches liées à la construction, à la démolition, à la réhabilitation de bâtiments, à l'aménagement paysager et à des événements spéciaux ou encore, elles peuvent comprendre du travail dans les bureaux de Habitat.

Le bénévole (et le tuteur) signe de plein gré et sans y être contraint, la présente exonération aux conditions suivantes :

**1. EXONÉRATION :** Le bénévole (et le tuteur), ses héritiers, exécuteurs testamentaires, fiduciaires testamentaires et autres, administrateurs, successeurs et ayants droit, exonère Habitat et la dégage de toute responsabilité, ainsi que ses héritiers et ayants droit, et renonce à tout recours, à toute procédure, réclamation et autre cause d'action par suite de blessure, maladie, décès ou dommage causé à ses biens ou de la perte de ceux-ci, résultant de près ou de loin de sa participation aux activités et attribuable ou non à la négligence d'Habitat.

**2. INDEMNITÉ :** Le bénévole (et le tuteur), ses héritiers, exécuteurs testamentaires, fiduciaires testamentaires et autres, administrateurs, successeurs et ayants droit, consent à dégager de toute responsabilité Habitat, ses héritiers et ayants droit, pour toute perte, responsabilité, dépense ou procédure ou tout dommage ou frais découlant de sa participation aux activités, attribuable ou non à la négligence d'Habitat.

Le bénévole (et le tuteur) assume l'entière responsabilité quant à tout risque de blessure, de maladie, de décès et de dommage causés à ses biens ou la perte de ceux-ci, par suite de sa participation aux activités et attribuable ou non à la négligence d'Habitat.

**3. TRAITEMENT MÉDICAL :** Le bénévole (et le tuteur), ses héritiers, exécuteurs testamentaires, fiduciaires testamentaires et autres administrateurs, successeurs et ayants droit, dégage de toute responsabilité et renonce à tout recours contre Habitat à l'égard de toute réclamation découlant de soins d'urgence, de traitements ou de services reçus dans le cadre des activités. Le bénévole (et le tuteur) reconnaît et accepte que de tels services médicaux pourront être fournis par des bénévoles ou des agences tierces et qu'Habitat n'exerce aucun contrôle ni n'assume aucune obligation en ce qui concerne la qualité des services médicaux qui pourraient lui être fournis.

**4. ACCEPTATION DES RISQUES** : Le bénévole (et le tuteur) est conscient que le travail bénévole peut comporter des activités qui présentent un danger pour lui et que les biens et les équipements peuvent avoir été donnés à Habitat et ainsi avoir échappé au contrôle de celle-ci. Le bénévole (et le tuteur) s'engage par les présentes, à assumer l'entière responsabilité quant à tout risque de blessure par suite de sa participation aux activités et exonère Habitat de toute responsabilité quant à toute blessure, maladie, décès ou dommage causé à ses biens ou la perte de ceux-ci, par suite de sa participation aux activités.

Habitat se réserve le droit de limiter ou d'interdire la participation du bénévole à ses activités si Habitat estime qu'une telle participation n'est pas dans son intérêt ou dans celui du bénévole. Le bénévole (et le tuteur) reconnaît que les frais engagés en raison de l'application de ce paragraphe sont à sa charge.

**5. ASSURANCE** : Le bénévole (et le tuteur) comprend que, à moins que Habitat n'ait exprimé par écrit une autre intention, Habitat n'offre pas de couverture d'assurance santé, médical ou d'invalidité à aucun bénévole. Le bénévole est réputé et est encouragé à le faire, souscrire lui-même une assurance médicale ou santé.

**6. RENONCIATION AUX DROITS SUR LES PHOTOGRAPHIES**: Le bénévole (et le tuteur) cède, par la présente, à Habitat tout droit, titre et intérêt sur toute image photographique et tout enregistrement vidéo ou audio réalisé par Habitat dans le cadre de ses activités, y compris sans s'y limiter, toute redevance, tout produit ou autre bénéfice réalisé grâce à ceux-ci.

**7. DIVERS** : Le bénévole (et le tuteur) reconnaît de façon explicite que la présente exonération se veut aussi générale et inclusive que les lois de la province de Québec le permettent et qu'elle est régie par ces lois et doit être interprétée selon celles-ci. Le bénévole (et le tuteur) consent à ce que si l'invalidité de quelque partie de cette exonération est reconnue par une cour ayant compétence en la matière, l'invalidité de cette clause ou disposition n'affectera en rien le reste des dispositions de l'exonération qui continueront de s'appliquer pleinement. Le bénévole (et le tuteur) reconnaît également qu'aucune représentation, entente ou pot-de-vin n'a été conclu en marge de cette exonération.

#### **8. ÉNONCÉ DE HABITAT POUR L'HUMANITÉ RÉGION DES DEUX-MONTAGNES AU SUJET DE LA CONFIDENTIALITÉ :**

Nous ne vendons ni ne commercialisons ou en aucune manière ne distribuons vos renseignements personnels. Nous utilisons ces renseignements pour fournir des services et vous tenir informé de temps à autre de nos activités, notamment des programmes, des besoins de financement, des événements spéciaux et des occasions de bénévolat ou de dons. Si vous ne souhaitez pas que l'on vous contacte, veuillez nous en informer par téléphone, ou par la poste, en indiquant votre nom au complet et votre adresse. Nous retirerons votre nom de notre liste confidentielle dans les 30 jours suivant réception de votre avis. Autrement, en signant la présente exonération, vous consentez à l'utilisation de vos renseignements personnels aux fins susmentionnées.

**EN FOI DE QUOI, le bénévole et, le cas échéant, le parent ou le tuteur, déclare avoir lu, compris et signé la présente exonération à la date figurant dans l'en-tête.**

Nom du bénévole (caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nom du parent/tuteur (le cas échéant) (caractères d'imprimerie) :

\_\_\_\_\_

Signature (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville, province et code postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (rés.) : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (travail): \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

No de permis de conduire : \_\_\_\_\_  
(à remplir seulement si le bénévole conduit les véhicules d'Habitat)

Nom du témoin (caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

### RENSEIGNEMENTS UTILES EN CAS D'URGENCE

Nom : \_\_\_\_\_

N° de téléphone à la maison : \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Téléphone de la personne à contacter : \_\_\_\_\_

Problèmes médicaux : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Allergies : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de carte d'assurance maladie : \_\_\_\_\_

**Renseignements essentiels en cas d'accident ou de perte de connaissance**

**Gardez toujours cette fiche sur vous.**

